

L'HEBDO ÉLECTRONIQUE N°2016-01

15 janvier 2016









MUTUELLE

PPEL A LA GRÈVE LE 26 JANVIER 201

La Commission Mutuelle s'est à nouveau réunie le 22 décembre pour vérifier le niveau de garantie proposé. La Direction, dans un déni total des protestations exprimées par les salarié-e-s, enfonce le clou :

- Augmentation de l'option permettant un meilleur maintien des garanties, à 3,80 € pour les salarié-e-s et à 3,49 € pour les conjoint-e-s. Et pour couronner le tout quand vous prendrez l'option salarié, celle du conjoint sera obligatoire.
- Les montures de lunettes ne seront remboursées qu'au maximum de 150 € (fixe) au lieu de 190 € actuellement (indexé sur le PMSS).
- Les hauts salaires sont toujours protégés et bénéficient d'un traitement de faveur.



Plutôt que de se focaliser uniquement sur la manne capitalistique des pays du Moyen Orient, notre PDG ne doit pas oublier les salarié-e-s qui sont la véritable richesse de l'entreprise. Nous ne pouvons accepter cette différence de traitement et l'iniquité des propositions de la Direction :

NON, nous ne voulons pas payer entre 30 et 40 € de plus pour assurer la santé de notre famille

Nous réclamons pour la réunion paritaire du 15 janvier :

Pour la mutuelle

- Une cotisation sur les tranches C (partie du salaire au-dessus de 12 872 € brut mensuel);
- Une cotisation des conjoint-e-s proportionnelle au salaire;
- Un effort de participation de la Direction à la même hauteur que les salarié-e-s.

Pour les NAO

- Une augmentation collective des salarié-e-s;
- Une augmentation des frais de déplacements.

Pour sauvegarder notre système de Mutuelle basé sur des montants de cotisations en fonction de notre salaire, pour une politique salariale efficace et juste qui n'oublie personne, qui redistribue les bénéfices, fruits de notre travail, pour ne pas perdre chaque année encore un peu plus de notre pouvoir d'achat,

LE 8 DÉCEMBRE NOUS AVONS ÉTÉ NOMBREUX POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX

SUR L'ENSEMBLE DES AGENCES EN FRANCE NOUS ÉTIONS 500 !

NOUS DEVONS CONTINUER À NOUS BATTRE ET MONTRER NOTRE DÉTERMINATION!

APPEL A LA GRÈVE LE 26 JANVIER 2016



L'HEBDO ÉLECTRONIQUE N°2016-01 15 janvier 2016

FIN DES NÉGOCIATIONS



Égalité professionnelle



Aucune des revendications défendues par la CFDT n'a été retenue par la Direction.

L'accord proposé ne présente que très peu d'évolution par rapport à l'accord précédent (de 2013), que nous n'avions déjà pas signé. Ces avancées sont trop faibles pour nous convaincre de signer.

La CFDT ne signera pas le projet d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



http://cfdtgfi.jimdo.com/n%C3%A9gociations/egalit%C3% A9-professionnelle/

GEPP Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels



Aucune des revendications défendues par la CFDT n'a été retenue par la Direction.

L'accord proposé ne répond pas aux attentes des salarié-e-s en termes de parcours professionnel.

Ce projet d'accord n'apporte rien sur la visibilité des possibilités de carrière, ni sur les moyens de progresser. Ce projet d'accord précise quelques éléments de forme, mais reste très muet sur le fond.



Les salarié-e-s ne peuvent toujours pas projeter leurs ambitions dans des projets de parcours professionnels au sein de gfi. Enfin, comme dans tous les accords, la CFDT reproche à la Direction de ne pas distinguer ce qui relève de la loi de ce qui est une réelle avancée propre à gfi.

La CFDT ne signera pas le projet d'accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, et sur la Mixité des Métiers au sein de l'UES Gfi Informatique.



http://cfdtgfi.jimdo.com/n%C3%A9gociations/gepp/



L'HEBDO ÉLECTRONIQUE N°2016-01 15 janvier 2016

CARTE TR

Changement de Millésime

La CFDT reconnait que la carte tickets restaurant (TR) électroniques est un moyen de paiement satisfaisant pour un certain nombre de salarié-e-s, et nous nous réjouissons pour eux. Mais il reste tellement de cas où les salarié-e-s ne peuvent pas disposer de leur argent... C'est auprès de ces salarié-e-s que la CFDT reste mobilisée.

La CFDT toujours mobilisée. La CFDT poursuit son action pour pérenniser ces acquis.

Pour que ces acquis ne restent pas « à titre exceptionnel ».

Pour que la rematérialisation ne soit plus plafonnée à 450 €.

Pour que les sommes non utilisées soient versées aux CE uniquement à l'expiration des cartes TR.



Communication mensuelle CFDT Novembre 2015 http://cfdtgfi.jimdo.com/2015/10/27/mensuel-novembre-2015/

Début 2015, la Direction a demandé à Edenred de procéder à l'échange automatique des TR 2014 en TR 2015 pour l'ensemble des collaborateurs.





Chaque salarié-e devra effectuer une demande entre le 1er et le 15 mars 2016 sur le site www.myedenred.fr. Cette demande devra être suivie d'une validation de l'employeur entre le 16 et le 31 mars 2016. Ndlr: La Direction s'est engagée à informer les salarié-e-s sur cette procédure et à faire une validation globale de toutes les demandes.



Décret n° 2014-294 du 6 mars 2014 relatif aux conditions d'émission et de validité et à l'utilisation des titres-restaurant, Article R3262-1-2 http://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/3/6/EFIC1328728D/jo

Soupçons d'entente sur le marché des titres-restaurant

Du papier à la carte de paiement, ou quand la modernisation d'un marché provoque son blocage. Lancée voici un an et demi, en avril 2014, la dématérialisation des titres restaurant suscite des remous. L'Autorité de la concurrence est saisie d'une plainte à l'encontre des quatre émetteurs « historiques » : Edenred (Ticket Restaurant), Sodexo (Chèque Restaurant), Groupe UP (Chèque Déjeuner) et Natixis (Chèque de table). Ensemble, ils contrôlent ce marché très rentable de 5.5 milliards d'euros.





LE MONDE ECONOMIE du 11.12.2015

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/12/11/soupcons-dentente-sur-le-marche-des-titresrestaurant_4829558_3234.html#7eoEZxqVLY2XZPR4.99

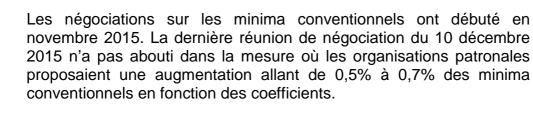


L'HEBDO ÉLECTRONIQUE N°2016-01

15 janvier 2016

MINIMA SYNTEC

Désaccord sur les minima conventionnels





Aucune organisation syndicale n'a signé cette proposition.

La **CFDT** refuse, une nouvelle fois, de signer un tel accord dans la mesure où les autres négociations relatives au pouvoir d'achat des salarié-e-s sont sans cesse repoussées, notamment la négociation relative à la grille de classification unique de la branche.

Un procès-verbal de désaccord a donc été signé le 10 décembre 2015 sur les minima conventionnels de la branche. Ainsi, les salaires minimums n'ont pas augmenté en 2014 et ils n'augmentent pas, non plus, pour 2015.





L'HEBDO ÉLECTRONIQUE N°2016-01

15 janvier 2016

CONTACT CFD1

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s CFDT, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

http://cfdtgfi.jimdo.com/

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

GFI INFORMATIQUE

Nord

Est Fabrice DEMORI f.demori@hotmail.fr

lle de France Consuelo FELIU LLOMBART cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr

Valérie DEFLANDRE cfdt.valerie@gmail.com

Patrick LOU plou.cfdt@free.fr

Méditerranée Christophe SIMON cfdt.med@gmail.com 07 81 75 43 01

Ouest Gaétan RYCKEBOER ouest.cfdtgfi@gmail.com

Rhône Alpes Contact CFDT cfdtra@yahoo.fr

Didier GUERIN Sud-Ouest cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Stéphane GLAÇON cfdt.gfi.ip@gmail.com 06 43 04 34 68 Lvon

cfdtnord@free.fr

Lille Philippe BUGES ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com

GFI PROGICIELS Reims Luc FOURNIER

Christian TANGHE

cfdtprogiciels@yahoo.fr

Hors UES

Tomas RODRIGUEZ GFI CHRONO TIME cfdt.gct@gmail.com **COGNITIS** Sébastien LACREU cfdt.cognitis@gmail.com **GFI CONSULTING** Yassine FARES cfdt_consulting@yahoo.fr

GFI INFOGEN SYSTEM Contact CFDT cfdt.infogen@gmail.com **GFI INFORMATIQUE TELECOM David CATHERINE** cfdtgfiit@free.fr